

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU

GOVERNEMENT

NOMMANT LE DIRECTEUR GENERAL
ADJOINT DE LA COMPAGNIE DES
BAUXITES DE GUINEE (CBG).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;
VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant
restructuration du Gouvernement,
VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant
Composition Partielle du Gouvernement complète par le
Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994,
VU Le Décret D/94/118/PRG/SGG du 23 Novembre 1994, portant
attributions et organisation du Ministère des Mines et
de la Géologie -

D E C R E T

ARTICLE 1ER : Monsieur Gérard COKER, précédemment Conseiller
Juridique au Ministère des Energies et de l'Environnement,
est nommé Directeur Général Adjoint de la Compagnie des
Bauxites de Guinée (CBG) en remplacement de Monsieur Nava
TOURE, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de
la date de signature, sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République.

Conakry, le 8 NOVEMBRE 1995

GENERAL LANSANA CONTE

D/95/313/PRG/SGG

D E C R E T